

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2024

DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN
MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DE
TRANSPORT, DE SANTÉ ET DE CIRCULATION DES PERSONNES - (N° 631)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 65

présenté par
Mme Brulebois

ARTICLE 28

I. – À l'alinéa 5 , substituer aux mots :

« que le »,

les mots :

« la signature du ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa 5, supprimer les mots :

« a été signé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.